

## Sommaire

<b>Remerciements.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>5</b>
<b>Partie I: Présentation de l'Institut International des Sciences Administratives...</b>	<b>7</b>
A - Présentation de l'Institut.....	7
B – Objectifs.....	7
C – Organisation.....	8
D - Les groupes régionaux et spécialisés.....	12
E - Les groupes de projets et d'études.....	16
<b>Partie II: Mes missions de stage au sein de l'IISA.....</b>	<b>17</b>
A - Prix de thèse.....	17
B - Portail de connaissance.....	19
C – Thématique.....	20
D - Fiches pays.....	20
E - Les autres activités.....	21
F – Le défi de la gestion de l'eau.....	21
<b>Partie III: La gestion de l'eau.....</b>	<b>25</b>
A - L'eau: Le cadre Juridique International.....	25
B - Les organisations internationales face à la gestion de l'eau.....	34

## Remerciements

Il m'est offert ici, par ces quelques lignes, la possibilité de remercier les personnes qui ont contribué à faire de ce stage un « excellent stage ».

Avec une conception du stage opposée à celle du stage « café – photocopieuse », je tiens à remercier particulièrement le Directeur Général de l'Institut International des Sciences Administratives (IISA) et la Secrétaire exécutive de l'institut de l'IISA pour la confiance qu'ils m'ont témoignée, les responsabilités qu'ils m'ont accordées, mais surtout pour l'esprit détendu, cultivé, humain et le goût du travail sérieux et bien fait, auxquels ils contribuent grandement au sein de l'organisation.

Mes remerciements sincères vont également à tout le personnel de l'IISA pour leur accueil, leur bonne humeur quotidienne sans faille et leur capacité de travail en équipe exemplaire.

Je souhaiterais également remercier le personnel des ressources humaines pour leur gentillesse, leur disponibilité et leur compétence.

Je remercie tout spécialement Burlacu Rares, pour m'avoir encadré pendant toute la période de mon stage à Bruxelles ainsi pour le soutien qui m'a offert avant et après la période de mon stage.

L'occasion m'est donnée ici de remercier également mes amis de promotion à l'École nationale d'administration publique pour leur esprit de cohésion et de partage qui ont contribué à rendre brillante et enrichissante cette année universitaire.

Enfin, un grand merci à toute l'équipe de l'École nationale d'administration  
publique pour son soutien et pour bien plus...

## Introduction

Le choix du stage de la Maîtrise est un élément important pour l'entrée dans la vie active. Il donne la possibilité à l'étudiant, sur 16 semaines, de découvrir un secteur d'activité, d'approfondir des connaissances et de se confronter à la réalité du monde professionnel.

J'ai voulu un stage résolument orienté recherche afin de me rapprocher de l'utilisation des nouvelles techniques et méthodes de recherches dans un cadre professionnel et non, comme jusqu'à présent, universitaire.

La sélection du stage est donc primordiale pour l'après Université. Durant ma recherche de stage, la possibilité m'a été donnée de choisir entre l'ambassade du Royaume du Maroc à Ottawa (Canada), l'Institut Royal des Études Stratégique à Rabat (Maroc) , certaines banques à Dubai et l'Institut International des Sciences administratives.

Chercheur en politiques internationales , et donc sensibilisé au secteur des organisations internationales, mon choix s'est naturellement porté vers le stage au sein de l'Institut International des Sciences Administratives (IISA) au coeur de la capitale européenne Bruxelles auprès de la comission européenne.

Ce fut pour moi, au-delà de retrouver un milieu que j'apprécie particulièrement, la possibilité de réaliser mon projet professionnel.

Véritable organisation spécialisée en termes de recherches en sciences

administratives, d'analyse et de synthèse, mais également en termes d'appui et de soutien dans l'expertise administrative publique, la section qui m'a accueillie au sein de son niveau central, m'a permis de réaliser des missions diversifiées, d'assumer des différentes responsabilités, et de vivre une séjour riches en apprentissage.

## **Partie I: Présentation de l'Institut International des Sciences Administratives (IISA)**

### **A - Présentation de l'Institut**

Fondée en 1930, l'Institut International des Sciences Administratives est une organisation non gouvernementale à vocation scientifique qui siège depuis toujours en Belgique à Bruxelles.

L'IISA est une plateforme mondiale d'échanges qui permet de faire avancer les connaissances et les pratiques pour améliorer l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques afin que celles-ci soient en mesure de mieux répondre aux attentes et aux besoins actuels et futurs de la société.

L'Institut vise à offrir aux académiques et aux praticiens de toutes cultures un forum où peuvent être présentées et discutées les expériences et les théories en administration publique.

Dans le cadre de la présentation de l'IISA, nous allons s'arrêter sur les objectifs, l'histoire, l'organisation et les membres de l'Institut.

### **B - Objectifs**

L'Institut International des Sciences Administratives vise :

- la promotion et le développement des sciences administratives
- l'offre d'une plateforme mondiale d'échange entre praticiens et académiques

- l'établissement d'un lien entre la recherche et la pratique
- l'amélioration de l'organisation et le fonctionnement des administrations publiques
- la perfection des méthodes et des techniques administratives
- une contribution aux progrès de la gouvernance au sein des administrations nationales et internationales.

Afin de réaliser ses objectifs, l'IISA :

- organise des congrès internationaux annuels ;
- crée et gère des groupes de projet ;
- publie la RISA ;
- publie des ouvrages spécifiques ;
- gère un réseau mondial d'information via le « Portail de Connaissance » ;
- édite trois fois par an une lettre d'information.

## **C – Organisation**

On distingue les organes généraux de direction, les organes d'administration, les comités internes et les membres.

**Les organes généraux de direction sont:**

1 - L'Assemblée générale

Les membres de l'Assemblée générale sont :

- les représentants des Etats
- Les sections nationales
- Les organisations internationales

L'Assemblée générale est réunie tous les ans à l'occasion du congrès de l'IISA, elle fixe les orientations des travaux de l'Institut et détermine les modalités d'action de ses services. Elle approuve le budget et arrête les comptes.

## 2 - Le Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont :

- Les représentants des Etats,
- des sections nationales et
- des organisations internationales qui ont été élus pour 3 ans

Le conseil d'administration assure la direction et le contrôle de l'Institut, arrête les propositions du Comité Scientifique et des Programmes (PRAC) ainsi que l'agenda des activités de l'Institut et établit, conformément aux directives de l'Assemblée générale, son budget annuel.

**Les organes d'administration sont :**

### 1 - Le Président

Il préside l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Il ne siège pas en tant que représentant de son gouvernement ou d'une section nationale / internationale. Le

Président veille à l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

## 2 - Le Directeur général et les services administratifs permanents

Ils aident le Président et le Conseil d'administration à remplir les fonctions et à mettre en œuvre le programme de travail de l'IISA et de ses diverses entités (GEAP, AIEIA, GLAP et GAAP). Le Directeur général, le Secrétaire exécutif et tous les autres membres de la Direction générale opèrent à partir du siège de l'Institut international des Sciences administratives à Bruxelles.

### **Les comités internes sont :**

#### 1 - Le PRAC (Comité Scientifique et des Programmes)

Le PRAC propose au Conseil d'administration le thème des réunions majeures de l'IISA. Il est associé à l'orientation et à l'évaluation des activités scientifiques ainsi qu'à la coordination de celles-ci avec celles des associations spécialisées et groupes régionaux.

Il évalue, chaque année, les activités scientifiques et examine, à cette fin, un rapport que lui adressent les rapporteurs des groupes de projet et ceux des manifestations majeures.

Le Comité des Finances examine, chaque année, le projet de budget et les comptes de l'Institut. A la demande du Conseil d'administration, il examine toute question relative à la situation financière de l'Institut tels, le règlement des cotisations, la gestion du portefeuille, le recouvrement des créances ou des arriérés de cotisation.

#### 2 - Le Comité des Publications

L'IISA assure la publication des travaux accomplis lors des réunions majeures ainsi que des études réalisées dans le cadre des groupes de projet ou des séminaires.

L'évaluation scientifique des ouvrages qui sont proposés pour publication est effectuée par le Directeur des publications et les membres du comité et si besoin, est soumis à l'avis d'autres experts dans le domaine des sciences administratives.

### 3 - Le Comité de Rédaction de la RISA

Le Comité de Rédaction donne au Rédacteur en chef son avis sur les questions d'ordre général relatives à l'orientation de la Revue internationale des Sciences administratives.

#### **Les membres :**

On distingue sept catégories de membres :

- Les Etats
- Les organisations internationales gouvernementales instituées par un traité et composée au moins en partie d'Etats membres de l'IISA
- Les organisations internationales non-gouvernementales
- Les sections nationales qui sont des groupements de personnes professionnellement qualifiées, dans des pays membres ou non de l'IISA
- Les sections internationales
- Les membres collectifs qui sont les institutions ou associations dûment constituées, ayant sur le plan international, national ou régional, des activités

dans le domaine de l'administration publique

- Les membres d'honneur.

## **D - Les groupes régionaux et spécialisés**

### 1 - Le Groupe européen pour l'Administration publique (Le GEAP)

Le GEAP constitue un Groupe régional de l'Institut international des Sciences administratives ayant pour objectif de renforcer les contacts et les échanges entre les spécialistes européens de l'administration publique, aussi bien théoriciens que praticiens.

Le groupe européen pour l'administration publique est le lien entre universitaires et praticiens dans le domaine de l'administration publique en Europe.

Comme chapitre européen au sein de l'institut international des sciences administratives (IISA), il réalise ses ambitions avec une attitude ouverte au monde entier.

Le groupe organise une conférence annuelle très appréciée, s'investit dans différents dialogues, invite les jeunes doctorants à présenter et à discuter leurs recherches et tente de sauvegarder les traditions européennes dans l'administration publique en organisant l'accès à une base de données des publications dans différentes langues européennes.

Le noyau du GEAP, ce sont ses 18 groupes d'étude permanents qui se réunissent au moins une fois par an pour présenter et discuter de la recherche et préparer des publications.

Le GEAP constitue aussi une communauté de personnes, au travers de ses

membres collectifs et individuels, qui croient que la qualité future du service public a besoin d'un investissement continu dans la recherche fondamentale, empirique et comparative.

Il a une mission spéciale: celle d'être une plateforme pour les jeunes chercheurs dans le domaine, pour ceux qui enseignent et dirigent des recherches et pour ceux qui reconnaissent l'importance de l'apprentissage.

Les objectifs du GEAP sont :

- Organiser et promouvoir l'échange d'informations sur la théorie et la pratique de l'administration publique;
- Encourager les études comparatives sur l'administration publique dans une perspective européenne;
- Contribuer à la mise en œuvre d'idées, de méthodes et de techniques nouvelles dans le domaine de l'administration publique;
- Associer les jeunes enseignants, chercheurs et jeunes fonctionnaires à ses activités.

## 2 - L'Association internationale des Ecoles et Instituts d'Administration (L'AIEIA)

L'AIEIA est une association d'organisations et de personnes dont les activités et les intérêts portent essentiellement sur l'administration et la gestion publiques. Les activités de l'AIEIA concernent l'éducation et la formation des administrateurs et des gestionnaires.

En tant qu'association spécialisée de l'institut international des sciences administratives (IISA), la mission de AIEIA est d'offrir un forum international pour discuter des sujets traitant des aspects de l'enseignement et de la formation en administration publique dans le contexte actuel et de coopérer à renforcer les compétences des fonctionnaires pour un enrichissement mutuel au niveau international.

En 50 ans d'existence, l'AIEIA a développé un remarquable réseau mondial d'universités, d'instituts, d'écoles de gouvernance et d'associations régionales.

Les objectifs de l'AIEIA sont :

- Échanger des informations, des idées, des expériences et du matériel ayant trait aux problèmes et aux évolutions d'intérêt commun;
- Étudier les problèmes de gestion du secteur public et les évolutions de problèmes actuels et futurs;
- Approfondir les connaissances des membres et leur expérience professionnelle afin d'évoluer dans ce domaine;
- Encourager le soutien et l'intérêt régional et international envers l'éducation et la formation à la fonction publique;
- Encourager le développement de la gestion et l'accroissement des compétences en gestion dans le secteur public;
- Promouvoir et soutenir la coopération entre les organisations et les personnes participantes afin d'améliorer la capacité à renforcer les compétences

administratives et de gestion des gouvernements, des organisations, des organismes et des entreprises qu'elles servent.

### 3 - Le Groupe latino-américain pour l'Administration publique (Le GLAP)

Les objectifs du GLAP sont :

- Organiser et promouvoir l'échange d'informations sur la théorie et la pratique de l'administration publique;
- Encourager les études comparatives sur l'administration publique dans une perspective latino-américain;
- Contribuer à la mise en œuvre d'idées, de méthodes et de technique nouvelles dans le domaine de l'administration publique.

### 4 - Le Groupe asiatique pour l'Administration publique (Le GAAP)

Les objectifs du GAAP sont :

- Organiser et promouvoir l'échange d'informations sur la théorie et la pratique de l'administration publique;
- Encourager les études comparatives sur l'administration publique dans une perspective Asiatique;
- Contribuer à la mise en œuvre d'idées, de méthodes et de technique nouvelles dans le domaine de l'administration publique.

## **D - Les groupes de Projets et d'études**

### 1 - Histoire de l'administration

L'objectif du groupe de projet "Histoire de l'administration" est de traiter et analyser l'histoire de l'administration publique.

### 2 - Administration supranationale

Le but du Groupe de projet "Administration supranationale" est de rassembler de nombreux experts, la plupart de niveau supérieur ainsi que des fonctionnaires internationaux, mais aussi des experts ayant terminé leur carrière ainsi que des universitaires. Ensemble, ils analyseront des sujets d'intérêt commun aux organisations internationales.

### 3 - Gouvernance globale

Le groupe de projet « Gouvernance globale », présidé par M. le Prof. Gérard Timsit et animé par son rapporteur M. le Prof. Dimitri Argyriades, a entamé en janvier 2010 les travaux conduisant à la publication de son troisième et dernier ouvrage consacré au professionnalisme du service public global. La dernière réunion a eu lieu lors du Congrès de l'IISA à Lausanne en Suisse, le mercredi 6 juillet. Sur le même lieu, un panel a été organisé dans lequel les membres du groupe ont présenté les résultats préliminaires de leurs travaux. Le groupe espère terminer ses travaux d'ici la fin de l'année et de publier un livre en juin 2012, à temps pour le Congrès de l'IISA en 2012.

### 4 - Vertus et valeurs en administration publique

Ce groupe traite de l'éthique et en particulier, de la dialectique entre la perception

occidentale et orientale de la "vertu" en gouvernance. Le groupe s'est réuni pour la première fois à Bruxelles le 23 mars 2006. Les membres se sont également rencontrés à New York City aux Nations-Unis pendant le printemps 2007. Les participants se sont officiellement décidé sur les futures étapes à suivre: entre autre, la création d'un panel "Vertus et valeurs" pendant le congrès de l'IISA à Abou Dabi en juillet 2007.

Le groupe de projet a terminé ses travaux et sa publication intitulée "Value and Virtue in Public Administration. A Comparative Perspective », édité par Michiel S. de Vries et Pan Suk Kim sera publié dans la série de la gouvernance et gestion publique de Palgrave Macmillan en octobre 2012.

## **Partie II: Mes missions de stage au sein de l'IISA**

### **A - Prix de Thèse**

Les Prix de la Meilleure Thèse de la Fondation EADS ont pour objectif de distinguer les meilleurs travaux de recherche effectués dans le cadre d'un doctorat.

L'objectif était de répertorier l'ensemble des prix de thèse existants en :

- Administration publique
- Management public
- Droit administratif
- Sciences administratives

Pour réaliser cette partie de mon mandat, j'ai réalisé un document reprenant l'ensemble des informations de base sur les prix de thèse dans toutes les régions du

monde et ce, suivant ce découpage :

- Europe
- USA-Canada
- Amérique Latine
- Asie
- Afrique
- autres régions

Cependant, afin de structurer mon travail d'avantage j'ai essayé d'établir une grille pour l'organisation des informations. L'ensemble de cette recherche porte sur ce qui suit :

- Pays
- Titre du Prix
- lien internet
- date de création
- règlement
- informations sur le jury
- liste des gagnants

En effet, et pour organiser le travail d'une manière professionnelle, j'ai élaboré un tableau de bord (de synthèse) pour le pilotage du projet.

Tout au long de mes recherches pour ce projet, j'ai consulté les écoles et instituts d'administration, les départements d'administration publique des universités, les associations nationales de sciences administratives et administrations publiques.

## **B - Portail de Connaissance**

Dans un premier temps, j'avais comme mission de consulter l'ensemble des sections du portail de connaissance en français et en anglais à l'adresse suivante : [www.pa-knowledge.org](http://www.pa-knowledge.org). L'objectif était d'être au courant des thématiques et des lignes d'orientations de l'IISA. Par ailleurs, et dans une deuxième partie dans le cadre du portail de connaissance, j'ai effectué les tâches suivantes :

- un travail de veille
- signaler les informations obsolètes/non conformes
- signaler les informations ne venant pas de sources officielles : ex wikipedia....
- signaler les erreurs éventuelles
- mettre en évidence, durant toute la période de mon stage, les liens corrompus qui ne fonctionnent plus.

## **C – Thématique**

Pendant toute la durée de mon stage j'ai travaillé sur la Gestion de l'eau au niveau international. J'ai effectué des recherches sur la thématique « Gestion de l'eau/Water management »– en relation avec le rôle les organisations internationales. La recherche s'est concentrée sur les axes suivants :

- Chercher les informations sur la gestion de l'eau en Europe, Amérique, Asie et Afrique ...
- Des recherches sur des statistiques qui portent sur l'eau au niveau mondial
- Des recherches sur les chaires relatives à la gestion de l'eau dans le monde
- Réaliser des recherches sur les dernières publications produites par les organismes

des Nations Unies et les programmes sur les questions liées à l'eau et l'assainissement.

- Quelques recherches sur le rôle des Nations Unies dans la gestion de l'eau.
- Réaliser des recherches sur les rapports internationaux qui portent sur la gestion de l'eau dans le monde.

## **D - FICHES PAYS**

La principale mission par rapport à cet axe porte sur le contrôle des fiches en ligne sur le site de l'institut et signaler les informations manquantes. Les fiches comportent un ensemble d'informations précises qui portent sur un pays. L'IISA qui détermine d'avances ces informations de base m'a chargé de faire ce qui suit :

Élaborer les fiches des pays suivants :

- Maroc
- Norvège
- Monaco
- Monténégro
- Mauritanie

Mettre à jour les fiches des États de :

- La Belgique
- La France
- L'Allemagne
- L'Albanie
- Le Brésil

## **E - Les autres activités :**

Outre les quatre activités principales pour mon mandat de stage, j'avais la chance et le grand privilège d'effectuer certaines tâches pour l'IISA. La réalisation de ces activités m'ont offert l'opportunité d'apprendre divers manières d'exercer certaines responsabilités, il s'agit principalement de :

- Préparer les lettres à envoyer aux personnes qui participeront dans les prochains programmes et activités de l'IISA.
- Élaborer un tableau de bord pour faciliter la présentation et l'évaluation des prix de thèses en cours.
- Assister à la conférence organisée par l'EUROPEAN POLICY CENTRE sur l'immigration (voir annexe).
- Assister aux Réunions du Personnel (voir annexe)
- Participer à la réunion d'accueillir avec Dr. Fabienne de la délégation ministérielle chinoise qui est venue à l'institut dans le cadre de la création d'un groupe asiatique.

## **F- Le défi de la gestion de l'eau :**

La gestion de l'eau devient de plus en plus un impératif vital pour la survie des êtres vivants de notre planète. Plusieurs nouvelles études ou rapports ont identifié l'état des lieux relatif aux relations des humains à l'eau : la situation est alarmante. Toutes les

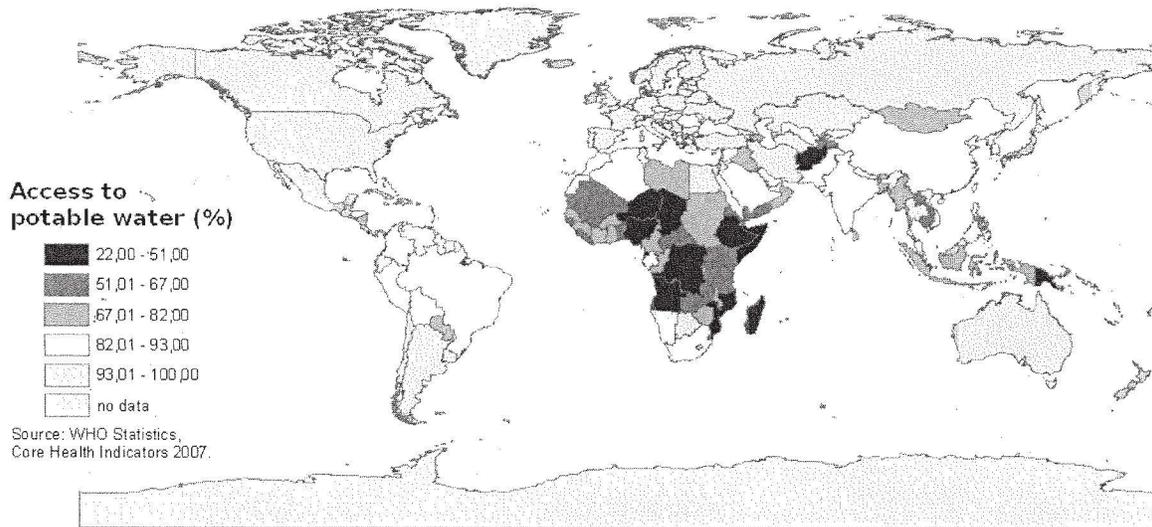
organisations internationales établissent le même constat : les relations entre pauvreté, dégradation de l'environnement et des conditions d'hygiène et de salubrité publique sont établis, mais les réponses sont fondamentalement inadaptées. La société internationale, les organisations internationales, les responsables politiques de tous les États savent sur la base des études : qu'un milliard et demi de personnes n'a pas accès à l'eau potable et deux milliards quatre cents millions ne sont pas dotées d'installations sanitaires. Répartie d'une manière inégale sur la surface de la terre, l'eau est menacée tant quantitativement que qualitativement par les modes de gestion, de consommation et de production humaines ; parallèlement, la population mondiale continue à croître. Il n'est plus besoin de grande conférence pour déterminer les orientations, les préconisations et les vœux consensuels. Or, par exemple l'échec de Kyoto en mars 2003 a démontré cette incapacité récurrente<sup>1</sup>.

Actuellement on se trouve dans un état d'urgence d'engager un véritable processus d'action.

Au-delà des divergences philosophiques, politiques ou religieux, il s'agit de déterminer comment le droit, moyen de régulation des sociétés contemporaines, peut établir les réponses adaptées à ces défis.

---

<sup>1</sup> Le Forum international de l'eau, réuni à Kyoto le 16 mars 2003, n'a pu aboutir à un véritable programme mondial répondant aux défis dans le domaine de l'eau.



### Graphique I : L'accès à l'eau potable en (%)

L'eau constitue un élément carrefour de la plupart des problèmes de nos sociétés. Ici, elle est quantitativement insuffisante ; là, est qualitativement dégradée ; ailleurs, est trop abondante. Mais il en résulte dans toutes les hypothèses des mortalités très importantes, elle devient aussi un enjeu géostratégique<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> « La ruée vers l'eau », Manière de voir, Le Monde diplomatique, n° 65 septembre–octobre 2002, p.52 et suivantes.

**LEGENDE**

Ressources en eau douce en m<sup>3</sup>  
par habitant et par an

□ < 3000 m<sup>3</sup>

▒ de 3000 à 25 000 m<sup>3</sup>

■ > 25 000 m<sup>3</sup>

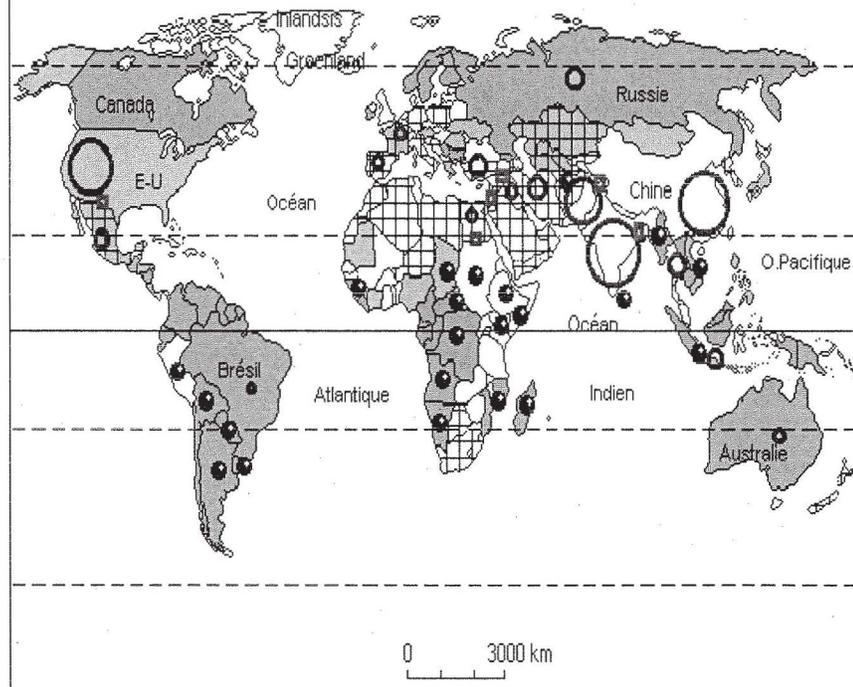
▣ Pays utilisant > 20% de ses  
ressources

○ Pays de forte irrigation  
(cercle proportionnel  
à la superficie irriguée)

⊠ conflit ou tension lié à l'eau

● Moins de 50% de la population  
a accès à l'eau potable

**TITRE L'EAU DANS LE MONDE**



**Graphique II : Ressources en eau douce par habitant et par an.**

On distingue deux genres de problèmes posés par l'eau : ils sont à la fois de nature globaux et locaux, mais la solution exige qu'une véritable gouvernance soit élaborée mais surtout exécutée, c'est-à-dire la compétence des autorités politiques à mettre en œuvre et veiller à l'application d'un processus décisionnel et d'action répondant

aux enjeux et défis de l'eau. Ici, il est encore permis d'en douter<sup>3</sup>.

La capacité politique d'intervention exige, à l'avance, d'instaurer un cadre juridique par l'adoption d'un protocole cadre et de déterminer la qualification des principes dans le droit de l'eau.

## **Partie III: La gestion de l'eau**

### **A - L'eau : Le cadre Juridique International**

#### Pourquoi un droit à l'eau ?

Parce que l'eau est indispensable à la réalisation des droits humains fondamentaux, principalement :

- Le droit à la vie : pas de vie sans eaux
- Le droit à l'alimentation : l'eau est essentielle pour toutes les activités de l'agriculture
- Le droit à l'auto-détermination : c'est un élément qui est lié au droit des peuples d'exploiter et de gérer leurs ressources
- Le droit au logement : un logement convenable doit avoir un accès permanent à l'eau potable
- Le droit à l'éducation : les enfants qui sont obligés de chercher de l'eau dans les régions lointaine pour leur famille, ils manquent souvent d'assister à l'école
- Le droit de participer à la vie culturelle : l'eau fait partie naturelle de n'importe quelle culture humaine.

---

<sup>3</sup> Sironneau, J., « Le droit international de l'eau existe-t-il ? Évolution et perspectives », Droit de l'environnement n°112, octobre 2003, p.186 et suivantes.

## La Déclaration du Millénaire des Nations unies

La Déclaration du Millénaire (2000), adoptée lors du Sommet du Millénaire de l'Organisation des Nations unies à New York, constitue un engagement de 150 chefs d'Etat et de gouvernement de réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à l'eau potable". Par ailleurs, la Déclaration de Johannesburg, adoptée lors du Sommet sur le développement durable en septembre 2002, a défini un nouvel objectif, qui consiste à réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès aux services d'assainissement de base, d'ici 2015.

## Le droit de l'homme concernant l'eau

Accessibilité à l'eau doit être physiquement accessible, avec un coût abordable pour la majorité de la population, accessible à tous en droit et en fait, et il conviendra de répandre toutes les informations. En outre, l'eau nécessaire pour chaque usage personnel et domestique doit être conforme à un minimum hygiène. Par ailleurs, l'eau doit être immuable et convenable pour les usages personnels et domestiques.

Le droit à l'eau est un droit fondamental de point de vue de la législation internationale, il oblige les États de s'abstenir d'exercer une quelconque pratique ou activité qui peut bloquer ou refuser l'accès en toute égalité à un approvisionnement en eau convenable, propre et juste.

Les États doivent aussi empêcher les tiers de refuser l'accès en toute égalité à un approvisionnement en eau adéquat. Aussi, les États se trouvent dans l'obligation de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour aider les particuliers et les communautés à

exercer le droit à l'eau.

### L'assainissement et le droit à l'eau

L'accès à des installations sanitaires de base fait partie intégrante du droit à l'eau. L'Observation générale n°15 du comité des droits économiques sociaux et culturels affirme, dans ce cadre, que le fait de "garantir l'accès à un assainissement adéquat est non seulement fondamental pour le respect de la dignité humaine et de la vie privée, mais constitue également un des principaux moyens de protéger la qualité de l'approvisionnement et des ressources en eau potable. Conformément aux droits à la santé et à un logement suffisant (voir les observations générales 4 (1991) et 14 (2000)), les États parties ont l'obligation de fournir progressivement des services d'assainissement sûrs, en particulier dans les zones rurales et les zones urbaines déshéritées, en tenant compte des besoins des femmes et des enfants".

### Législation en vigueur sur le droit à l'eau

#### - Instruments Internationaux

Le droit à l'eau est mentionné clairement dans deux traités internationaux essentiels relatifs aux droits humains qui engagent tous les États signataires :

- la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) :

Art. 14 (2) Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales afin d'assurer, sur la

base de l'égalité de l'homme et de la femme, leur participation au développement rural et à ses avantages et, en particulier, ils leur assurent le droit : (h) de bénéficier de conditions de vie convenables, notamment en ce qui concerne le logement, l'assainissement, l'approvisionnement en eau et en électricité, les transports et les communications.

- la Convention relative aux droits de l'enfant (1989);  
Article 24 (1) Les États parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services...(2) Les États parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent des mesures appropriées pour : (c) Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre des soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel [...].

#### - Instruments régionaux

- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant<sup>4</sup> (1990)  
Article 14 (1) : Tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé physique, mental et spirituel possible. (2) Les Etats parties à la présente Charte s'engagent à

---

<sup>4</sup> Adoptée le 11 juillet 1990 et entrée en vigueur en novembre 1999

poursuivre le plein exercice de ce droit, notamment en prenant les mesures aux fins ci-après : (c) assurer la fourniture d'une alimentation adéquate et d'eau potable.

- Protocole sur l'eau et la santé <sup>5</sup> à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, Commission économique pour l'Europe des Nations unies (1999)

Article 4 (2) : les Parties prennent, en particulier, toutes les mesures appropriées pour assurer : (a) un approvisionnement adéquat en eau potable salubre...; (b) un assainissement adéquat...

Article 5 : les Parties sont guidées en particulier par les principes et orientations ci-après : (1)... Un accès équitable à l'eau, adéquat du point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif, devrait être assuré à tous les habitants, notamment aux personnes défavorisées ou socialement exclues.

Article 6 (1) : aux fins du présent Protocole, les Parties poursuivent les buts suivants : (a) l'accès de tous à l'eau potable ; (b) l'assainissement pour tous.

- Charte des Eaux du Fleuve Sénégal<sup>6</sup> (2002)

Art.4 : les principes directeurs de toute répartition des eaux du Fleuve visent à assurer aux

---

<sup>5</sup> Ratifié par 16 pays et entré en vigueur en août 2005

<sup>6</sup> Signée par la république du Mali, la République Islamique de Mauritanie et la République du Sénégal

populations des Etats riverains, la pleine jouissance de la ressource, dans le respect de la sécurité des personnes et des ouvrages, ainsi que du droit fondamental de l'homme à une eau salubre, dans la perspective d'un développement durable.

Les États qui ont inscrit et mentionner le droit à l'eau dans leurs constitutions sont les suivants :

**Equateur** : Constitution (1998) Art. 23 : Sans préjudice des droits établis dans cette constitution et dans les lois internationales en vigueur, l'Etat reconnaîtra et garantira aux personnes les droits suivants : ... 20. Le droit a une qualité de vie qui assure la santé, l'alimentation et la nutrition, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement de l'environnement ; l'éducation, le travail, l'emploi, les loisirs, le logement, l'habillement et autres services sociaux nécessaires.

**Uruguay** : Const. (2004) Art. 47:El agua es un recurso natural esencial para la vida. El acceso al agua potable y el acceso al saneamiento, constituyen derechos humanos fundamentales. Traduction « L'eau est une ressource naturelle indispensable à la vie. Accès à l'eau potable et l'accès à l'assainissement sont des droits humains fondamentaux ».

**Etats-Unis d'Amérique** : La constitution des états du Massachusetts et de Pennsylvanie reconnaît le droit des peuples à accéder à l'eau salubre.

**Zambie** : Const. (1996) Art. 112 : L'Etat s'efforce de fournir une eau propre et saine.

**Ouganda** : Const. (1995) Art. 14 : L'Etat s'efforce de réaliser les droits fondamentaux de tous les Ougandais à la justice sociale et au développement économique et garantit

notamment que... tous les Ougandais jouissent de droits et d'opportunités ainsi que d'un accès à l'éducation, aux services de santé, à une eau propre et saine, à un abris décent, à des vêtements adéquats, à la nourriture, la sécurité et aux prestations de pension et de retraite.

**Afrique du Sud** : Const. (1996), Section 27 : (1) Toute personne a le droit d'avoir accès à des services de soins de santé, y compris en matière de santé génésique; (b) à des aliments et de l'eau en quantité suffisante; et (c) à la sécurité sociale, y compris, s'ils sont incapables de subvenir à leurs propres besoins et à ceux des personnes qui sont à leur charge, à une assistance sociale adéquate (2) L'Etat doit prendre des mesures législatives et d'autre type de manière raisonnable, dans le cadre de ses ressources disponibles, pour parvenir à la réalisation progressive de chacun de ces droits

**Kenya** : Projet de Constitution (2005) Art. 65 : Toute personne a le droit d'avoir accès à une eau potable de qualité satisfaisante et en quantité suffisante. Art. 66 : Toute personne a droit à des installations sanitaires élémentaires.

**Gambie** : Const. (1996) Art.216(4): L'Etat s'efforcera de faciliter un accès à l'eau propre et saine.

**Ethiopie** : Const. (1998) Art.90(1): Dans la mesure où les ressources du pays le permettent, les politiques doivent viser à fournir à tous les Ethiopiens un accès... à une eau propre.

**Congo** : Const. (2005) Art.48 : Le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique sont garantis.

## L'Observation générale n°15

Le premier chapitre introductif de l'observation générale n°15 précise que : "le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun". La seconde partie de l'Observation générale n°15 expose le contenu normatif du droit à l'eau. Elle révèle que les éléments constitutifs du droit à l'eau doivent être adéquats au regard de la dignité humaine, de la vie et de la santé, conformément aux articles 11, paragraphe 1, et 12 du Pacte.

L'observation stipule pareillement que l'eau doit être estimée comme un bien social et culturel et non absolument comme un bien économique. Le droit à l'eau doit aussi être garanti dans des conditions de continuité, afin que les générations actuelles et futures puissent l'utiliser et l'exploiter.

Conformément à l'Observation générale n°15, si la notion d'approvisionnement en eau adéquat varie en fonction des situations, les trois facteurs ci-après sont pertinents quelles que soient les circonstances: disponibilité, qualité et accessibilité (physique, économique, non-discrimination et de accessibilité de l'information).

Cependant, les autres parties de ce pacte stipule ce qui suit :

- La partie III du document présente les obligations internationales dont doivent s'acquitter les États parties;
- Dans la partie IV, il est question des éventuelles violations du droit à l'eau;
- La partie V propose un certain nombre de recommandations pour la mise en œuvre du droit à l'eau au niveau national;

- La dernière partie de l'Observation générale n°15 met l'accent sur les obligations des acteurs autres que les Etats parties.

### Les obligations des États partie

Nous pouvons résumer les obligations prévues par l'observation générale n°15 en ce qui suit :

<p>Au niveau national</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'adopter et de mettre en œuvre, au niveau national, une stratégie et un plan d'action visant l'ensemble de la population; cette stratégie et ce plan d'action devraient être élaborés et périodiquement examinés dans le cadre d'un processus participatif et transparent; ils devraient prévoir des méthodes, telles que des indicateurs et des critères sur le droit à l'eau, permettant de surveiller de près les progrès accomplis ;</li> <li>• De contrôler dans quelle mesure le droit à l'eau est réalisé ou ne l'est pas</li> <li>• D'adopter des programmes d'approvisionnement en eau relativement peu coûteux visant à protéger les groupes vulnérables et marginalisés</li> </ul>
<p>Au niveau communautaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De garantir le droit d'accès à l'eau, aux installations et aux services sans discrimination, notamment pour les groupes vulnérables ou marginalisés</li> <li>• D'assurer l'accès physique à des installations et services qui fournissent régulièrement une eau salubre en quantité suffisante; qui comportent un nombre suffisant de points d'eau pour éviter des attentes excessives; et qui soient à distance raisonnable du foyer</li> <li>• D'assurer une répartition équitable de tous les équipements et services disponibles</li> </ul>
<p>Au niveau individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assurer l'accès à la quantité d'eau</li> </ul>

essentielle, suffisante et salubre pour les usages personnels et domestiques, afin de prévenir les maladies

- De veiller à ce que la sécurité des personnes qui ont physiquement accès à l'eau ne soit pas menacée
- De prendre des mesures pour prévenir, traiter et combattre les maladies d'origine hydrique, en particulier en assurant l'accès à un assainissement adéquat

**Source: M. Woodhouse "Realizing the Right to Water, 2004**

## **B - Les organisations internationales face à la gestion de l'eau**

L'or bleu, l'eau qui est un élément vitale pour la survie de l'humanité est actuellement au centre de plusieurs débats. La répartition de l'eau sur la planète est fait d'une manière inégale et ce, à cause de plusieurs problèmes tant au niveau local que international. À la suite du rapport mondial sur le développement humain 2006, intitulé au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau<sup>7</sup>, il est très important d'accorder une grande considération sur cette question de l'accessibilité, l'assainissement et la qualité de l'eau potable ainsi que sur son statut et sa commercialisation. Or, on constate d'avantage que la gestion de l'eau est délaissée au secteur privé et cette problématique donne lieu à de nombreuses inquiétudes.

---

<sup>7</sup> PNUD. (2006) Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau. Rapport mondial sur le développement humain 2006.

Actuellement, il y a «1,2 milliards d'êtres humains sans eau potable; 2,5 milliards d'êtres humains privés d'un accès à des structures d'assainissement; 8 millions de morts par an directement imputés à la consommation d'eau contaminée <sup>8</sup>». Plusieurs pays souffrent de pénuries d'eau, notamment au Moyen-Orient, le Maghreb et en Afrique subsaharienne alors que d'autres États sont favorisés, comme le Canada, les États-Unis, le Brésil, la Russie et la Chine. À l'intérieur même de ces pays privilégiés, la présence d'eau douce n'est pas souvent égale et dépend des zones géographiques, du climat et de l'utilisation que l'on en fait.

La philosophie d'eau est différente d'une peuple à un autre, pour certains, l'eau est un bien commun qui appartient à l'humanité et qui devrait constituer un droit fondamental. Pour d'autres, l'eau est un bien marchand.

On constate que dernièrement les organisations internationales et les multinationales défendent l'eau non pas comme un bien commun, mais plutôt et d'avantage comme un bien marchand et favorisent la privatisation de l'eau.

#### La mission et les ententes entre les organisations internationales et les multinationales

La période 1981-1990 était pour les Nations-Unis une décennie internationale de l'eau potable

et de l'assainissement. Cette affirmation avait pour objectif de faciliter l'accès à l'eau potable à tous les populations pour l'an 2000. Un objectif qui, malheureusement, est loin

---

<sup>8</sup> REKACEWICZ, Philippe. «Écologie le grand défi, Grandes manœuvres autour de l'eau». Dans Le monde diplomatique; Manière de voir 81, 2005, pp. 44-48.

d'avoir été réalisé. Par ailleurs, plusieurs déclarations sur l'eau ont été faites dans les années 1990, dont deux très paradoxales: «En 1990, la charte de Montréal déclarait l'accès à l'eau potable comme un droit humain fondamental, mais ce principe a été oblitéré dès 1992 lors de la conférence de Dublin, qui éleva l'eau au rang d'objet économique [...] <sup>9</sup>.» Pourtant, en 1992, la communauté internationale était dans la foulée du Sommet de la terre de Rio, puis de l'élaboration et de l'application des fondements du développement durable. En 1994, le Conseil mondial de l'eau a été créé, soutenu financièrement par la Banque mondiale, par le programme des Nations unies pour l'environnement, par l'Organisation mondiale de la santé, par l'UNESCO, de même que par de grandes multinationales françaises, soit Suez et Vivendi<sup>10</sup>. En 1996, le conseil mondial de l'eau devait définir une vision mondiale de l'eau à long terme et a mis en place un forum mondial de l'eau (Marrakech, La Haye, Kyoto...).

Il ne faut pas passer sous silence que le CME est une organisation privée, qui promeut la privatisation de l'eau et les investissements étrangers. Toujours dans la même voie, on a assisté, en 1996, à la création du Partenariat mondial de l'eau, qui avait pour mission de faire la promotion du partenariat public-privé<sup>11</sup>.

Deux années plus tard, en 1998, le conseil mondial de l'eau et le partenariat mondial de l'eau ont mis en place la Commission mondiale de l'eau afin d'avoir une vision commune. Enfin, en 2001, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources

---

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> PETRELLA, Riccardo. «Écologie le grand défi, Un besoin vital devenu marchandise». Dans *Le monde diplomatique*; Manière de voir 81, 2002, pp.76-81.

<sup>11</sup> Ibid.

en eau (WWAP) a été créé dans le but d'évaluer les politiques de l'eau et de maintenir un pouvoir d'orientation et de contrôle de ces politiques.

Les organisations mondiales dont principalement la Banque mondiale, le Fond monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce adoptent cette vision de la privatisation de l'eau et la définissent comme une marchandise. En effet, pour ces organisations, tout comme le décrit madame Barlow dans *L'Écologiste*: «L'eau est un bien comparable au pétrole et au gaz et le Forum mondial de l'eau est en train de préparer un cartel de multinationales semblable à celui de l'énergie mondiale<sup>12</sup>.» Le marché de l'eau est très prometteur et les revenus annuels des multinationales de l'eau se chiffrent approximativement à 40% de ceux du secteur pétrolier<sup>13</sup>. Donc l'or bleu présente actuellement une ressource d'un grand intérêt économique. Le président de Suez, Gérard Mestrallet, a déclaré ce qui suit : «L'eau est un bon produit. C'est un produit qui devrait normalement être gratuit, mais c'est notre métier de la vendre. C'est un produit absolument nécessaire à la vie<sup>14</sup>.»

Nous pouvons malheureusement déduire d'après ce qu'on vient de citer que, les aspects économiques l'emportent sur le droit fondamental de chaque peuple de disposer de l'eau potable d'une manière convenable et continue.

---

<sup>12</sup> BARLOW, Maude. «L'eau : de l'or bleu ou un patrimoine commun?», *L'Écologiste*; La crise de l'eau, 2006, pp. 22-23.

<sup>13</sup> BARLOW, Maude et CLARKE, Tony. *L'Or bleu, L'eau, nouvel enjeu stratégique et commercial*, VILLE : Les Éditions du Boréal, 2002, p. 158

<sup>14</sup> Ibid.

## Vers une privatisation mondiale

La quasi-totalité des services d'eau des grandes villes à travers le monde sont administrés par des organismes publics ou d'État, les multinationales se battent pour que les gouvernements leur cèdent la distribution de l'eau<sup>15</sup>. Toutefois, les gouvernements oublient trop souvent de protéger le patrimoine collectif. Riccardo Petrella affirme que «50% de l'eau potable traitée dans le monde se perdrait dans des fuites provenant des systèmes d'alimentation<sup>16</sup>». Cependant, rénover et actualiser les fondements et les structures coûte très cher au pays. «Le gouvernement canadien estime qu'une somme de 53 milliards de dollars américains serait nécessaire à la simple modernisation de l'infrastructure de ses réseaux d'alimentation<sup>17</sup>.» Au lieu d'investir publiquement dans les infrastructures, les gouvernements subventionnent l'industrie des hautes technologies, ce qui explique que les entreprises privées détiennent une expérience et une expertise notables dans le domaine de la modernisation des infrastructures et de la distribution de l'eau potable. Il n'est pas étonnant que Vivendi et Suez contrôlent à eux seuls la distribution d'eau potable dans plus de 130 pays. Cependant, il y a eu plusieurs cas de résistance de la part des communautés locales contre ces multinationales qui contrôlent les tarifs de l'eau. Récemment, en France, certaines villes dont Bordeaux, Lyon, Lille et Paris s'objectaient aux profits démesurés de ces entreprises: «La Lyonnaise des Eaux, groupe Suez, titulaire d'une concession de 30 ans, avait empoché, entre 1992 et 2003,

---

<sup>15</sup> POUPEAU, Frank. Écologie le grand défi, À la Paz, les dégâts de la privatisation, 2002, Dans Le monde diplomatique; Manière de voir 81, 2002, pp. 83-87.

<sup>16</sup> PETRELLA, Riccardo. Le Manifeste de l'eau, pour un contrat mondial. VILLE : Éditions Labor, 1998, p. 40.

<sup>17</sup> BARLOW, Maude et CLARKE, Tony. Op. cit., p. 149.

plus de 29 millions d'euros de surprofits<sup>18</sup>.» À la suite d'une rude bataille, la Lyonnaise devra verser la moitié de ses profits provenant de la consommation à la communauté urbaine de Bordeaux.

Dans les développements qui suivent nous allons se limiter à présenter trois organisations internationales actives par rapport à cette question d'eau au niveau international. Il s'agit de : le conseil mondial de l'eau, la banque mondiale et l'organisation mondiale de la santé.

### Le Conseil mondial de l'eau

Le Conseil mondial de l'eau est une plate-forme multilatérale créée en 1996 à l'initiative des organisations internationales et des spécialistes du secteur de l'eau reconnus à travers la planète, dans l'intention de résoudre les problèmes liés à l'eau qui préoccupent, de manière croissante, la communauté internationale.

Le Conseil mondial de l'eau s'attache à "la sensibilisation, au développement d'une mobilisation politique et à la mise en place de stratégies efficaces sur les problématiques de l'eau, à tous les niveaux, incluant les plus hautes sphères du processus décisionnel, ainsi qu'à encourager la conservation, la protection, le développement, la planification, la gestion et l'utilisation de l'eau dans tous ses aspects dans un contexte de développement durable basé sur le bien-être de tous les êtres vivants sur la terre".

A travers une plate-forme permettant de faciliter les débats et échanger les expériences, le Conseil a pour objectif de parvenir à une vision stratégique commune sur

---

<sup>18</sup> REY-LEFEBVRE, Isabelle. «Les villes épluchent les profits des distributeurs d'eau», Dans Le Monde, 23 novembre 2006.

la gestion des services et des ressources en eau pour l'ensemble des parties prenantes au sein de la communauté de l'eau. A ce titre, le Conseil est également un laboratoire d'idées pour la politique de l'eau et a pour mandat de trouver des solutions pour faire face aux différents problèmes. Le Forum mondial de l'eau est le résultat de cet engagement<sup>19</sup>.

Le Conseil est financé essentiellement grâce aux cotisations membres. Il est également redevable à la ville de Marseille pour son soutien. Des projets et programmes bien précis sont financés grâce à des dons et des subventions octroyés par les gouvernements, les organisations internationales et les ONG.

#### La Banque mondiale

Le Groupe de la Banque mondiale constitue la principale source extérieure de financement dans le domaine des secteurs liés à l'eau : approvisionnement et assainissement, irrigation et drainage, gestion des bassins fluviaux, programmes transfrontaliers, etc. Il offre en outre aux pays en développement des services importants de conseil et d'analyse dans ce domaine.

Entre les exercices 2003 et 2010, les financements annuels de la Banque mondiale sont passés de 1,8 milliard de dollars à 5,7 milliards, l'approvisionnement en eau et l'assainissement constituant les principaux domaines d'intervention (4,2 milliards de dollars pour l'exercice 2010).

La Banque fera de l'eau l'un des axes essentiels de son aide pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Elle intégrera également cette question dans d'autres secteurs, comme l'environnement et l'énergie, et augmentera son

---

<sup>19</sup> Conseil Mondial de l'eau, site consulté le 15 novembre 2011, sur le lien suivant [www.worldwatercouncil.org](http://www.worldwatercouncil.org)

assistance à la gestion de l'eau dans l'agriculture pour aider les exploitants à utiliser cette ressource rationnellement et à satisfaire à la hausse de la demande mondiale de produits alimentaires.

La Banque aide les pays clients à améliorer la gestion des ressources hydriques et la prestation des services d'eau et d'assainissement, qui sont des éléments essentiels de l'amélioration de la croissance et de la réduction de la pauvreté. Elle propose des initiatives intégrées, hiérarchisées et cohérentes dans ces deux domaines. Son action présente les caractéristiques suivantes :

- Une augmentation sensible des prêts octroyés à tous les sous-secteurs de l'eau entre 2003 et 2009, soit notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'irrigation et le drainage, l'énergie hydroélectrique et la protection contre les crues ;
- Un repositionnement stratégique dans l'agriculture et l'énergie hydroélectrique ;
- Une amélioration des résultats obtenus par les projets ;
- Une assistance accrue aux pays clients dans le domaine de la planification des ressources en eau, avec l'élaboration de 20 stratégies d'aide spécifique ;
- La réalisation de travaux analytiques et consultatifs, effectués notamment dans le cadre de programmes mondiaux comme le Programme de partenariat pour l'eau (WPP) ;

- L'implication dans les questions relatives aux eaux transnationales<sup>20</sup>

### L'Organisation mondiale de la santé

S'assurer que l'eau de boisson est potable représente un défi pour le monde entier, qu'il s'agisse de l'eau qui alimente les maisons, les puits en zone rurale ou de l'eau fournie aux camps de réfugiés à l'occasion d'une situation d'urgence. Souvent, la contamination de l'eau de boisson n'est détectée qu'après une crise sanitaire, lorsque des gens sont tombés malades ou sont morts après avoir bu de l'eau non potable. Le 21 septembre 2004, l'OMS a publié de nouvelles recommandations qui contribueront à empêcher la contamination de l'eau de boisson.

L'OMS prévient les organismes de contrôle de l'eau de boisson locaux et nationaux ainsi que les entreprises et organisations, qui fournissent de l'eau de boisson à 5 milliards de personnes dans le monde, qu'il est de plus en plus difficile de fournir de l'eau potable.

Les directives de qualité OMS pour l'eau de boisson<sup>1</sup> aideront les organismes et les sociétés de distribution d'eau du monde entier à maintenir et à améliorer la qualité de leur eau de boisson.

Il s'agit d'un changement d'orientation extrêmement important du point de vue de la santé publique. Ces directives révisées permettront aux gestionnaires de la santé publique de s'attacher davantage à la prévention de la contamination microbienne et chimique des ressources en eau. Ces directives s'appliquent autant aux systèmes

---

<sup>20</sup> La banque Mondiale, site consulté le 19 Septembre 2011, sur le lien suivant [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

d'approvisionnement en eau des villes d'Amérique du Nord qu'aux puits protégés des pays en développement. Cette nouvelle approche exhorte toutes les parties à travailler sur l'approvisionnement et le contrôle de l'eau de boisson afin de faire diminuer les flambées de maladies hydriques.

Traditionnellement, la réglementation de l'eau de boisson insistait sur la détection des contaminants chimiques et biologiques des échantillons d'eau. Si l'on s'appuie sur cette approche, on ne détecte les problèmes que longtemps après que l'eau a été consommée ce qui en fait une approche corrective plutôt que préventive. Les flambées dues aux microbes présents dans l'eau de boisson peuvent toucher des centaines de milliers de personnes. Ces dernières années, des communautés, petites ou grandes, de certains pays parmi les plus développés, ont été contaminées par l'eau de boisson. Au Canada, des flambées de maladies dues à *E. coli* O157 et à *Campylobacter*, ou à *Cryptosporidium* aux Etats-Unis, au Japon et en France (courant septembre 2004) montrent ce qui peut arriver si on ne maintient pas la vigilance<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> L'Organisation Mondiale de la Santé, site consulté le 3 Octobre 2011, sur le lien suivant [www.who.int](http://www.who.int)

## **Conclusion :**

Au terme de cet exercice, nous pouvons conclure que les conditions d'apprentissage que procure l'institut international des sciences administratives sont très favorables pour le développement des compétences individuelles et collectives.

Satisfait de mon stage car les objectifs qui étaient fixés au début de mon expérience professionnelles ont été remplis. Mon passage à l'institut international des sciences administratives m'a offert l'opportunité d'approfondir mes connaissances sur le domaine des sciences administratives en général et l'administration publique en particulier et, dans la même veine, forger ma propre réflexion sur les enjeux de développement, notamment avec la détermination des priorités dans les différents projets et programmes de l'IISA.

Par ailleurs, j'ai su transporter la théorie acquise dans le cadre de mes études entreprises à l'ÉNAP, spécifiquement dans la « Gestion par résultat », « Mondialisation », « Consultation » : qu'il s'agit du processus de réflexion en équipe, de la collecte de l'information, de leur analyse, de la validation et de suivi, j'étais encadré rigoureusement durant tout au long des seize (16) semaines de stage.

Les professionnels de l'organisation sont de nationalités très diverses et leurs champs d'expertise sont tout aussi divers. J'ai pu compter sur leur expertise et sur leurs conseils lorsque j'avais besoin dans le cadre de mon mandat. Mon réseau de contacts s'est par conséquent significativement élargi.

Cet environnement multiculturel est toutefois extrêmement compétitif, dans la

mesure où l'IISA privilégie un programme de reconnaissance basé sur la performance. Cela crée un contexte de travail assez stressant, où certains individus peuvent facilement travailler douze heures en moyenne par jour. Dans le même ordre d'idées, les jeux de pouvoirs sont très prédominants et ils font partie intégrante, comme dans toute organisation, de la réalité de travail.

L'expérience acquise dans cette institution internationale va me servir dans aucun doute dans la réalisation d'une carrière de fonctionnaire international. Ce stage est l'aboutissement d'un cursus universitaire achevé à l'École nationale d'administration publique, une institution dans laquelle j'ai acquis un certain savoir théorique et pratique nécessaire pour pouvoir évoluer dans toute organisation de travail.

## Bibliographie :

- Sironneau, J., « Le droit international de l'eau existe-t-il ? Évolution et perspectives », Droit de l'environnement n°112, octobre 2003, p.186 et suivantes.
- PNUD. (2006) Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau. Rapport mondial sur le développement humain 2006.
- REKACEWICZ, Philippe. «Écologie le grand défi, Grandes manœuvres autour de l'eau». Dans Le monde diplomatique; Manière de voir 81, 2005, pp. 44-48.
- PETRELLA, Riccardo. «Écologie le grand défi, Un besoin vital devenu marchandise». Dans Le monde diplomatique; Manière de voir 81, 2002, pp.76-81.
- BARLOW, Maude. «L'eau : de l'or bleu ou un patrimoine commun?», L'Écologiste; La crise de l'eau, 2006, pp. 22-23.
- BARLOW, Maude et CLARKE, Tony. L'Or bleu, L'eau, nouvel enjeu stratégique et commercial, VILLE : Les Éditions du Boréal, 2002, p. 158
- POUPEAU, Frank. Écologie le grand défi, À la Paz, les dégâts de la privatisation, 2002, Dans Le monde diplomatique; Manière de voir 81, 2002, pp. 83-87.
- PETRELLA, Riccardo. Le Manifeste de l'eau, pour un contrat mondial. VILLE : Éditions Labor, 1998, p. 40.

- BARLOW, Maude et CLARKE, Tony. Op. cit., p. 149.
- REY-LEFEBVRE, Isabelle. «Les villes épluchent les profits des distributeurs d'eau», Dans Le Monde, 23 novembre 2006.
- « La ruée vers l'eau », Manière de voir, Le Monde diplomatique, n° 65 septembre – octobre 2002, p.52 et suivantes.